

Préparation du dossier

L'association ou l'étudiant prend contact avec le Bureau de la Vie étudiante (BVE : 0389336039) pour information générale sur la procédure CAPE. Ils peuvent également solliciter l'aide du responsable de la vie étudiante du CLOUS (0389336467) ou du SUAC (0389336476).

Dépôt du dossier

Le dossier doit être transmis par courriel **au moins 10 jours** avant la date de réunion de la CAPE aux coordonnées mentionnées ci-dessous :

UHA - secrétariat CEVU
2 rue des Frères Lumière, 68 093 Mulhouse Cedex
cape@uha.fr
Les dates de CAPE sont disponibles sur www.uha.fr

Le dossier de demande doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- **Le formulaire de demande**

Ce formulaire inclut le budget prévisionnel, les coordonnées des porteurs de projet est mis à disposition des étudiants sur les sites Internet de l'UHA (www.uha.fr - rubrique Vie Etudiante) et du CLOUS (www.clous-mulhouse.cnous.fr)

- **Un dossier de présentation étoffé du projet comprenant**

Tout document permettant de mettre en valeur le projet : lettres de soutien, partenaires privés ou publics, autres financements déjà obtenus, plan de communication, articles de presse, devis, autorisations nécessaires (Mairie, Préfecture, Directeur d'UFR, etc.)

- **Les documents administratifs suivants :**

RIB, statuts de l'association et attestation d'inscription de l'association au registre des associations au tribunal d'instance.

Les dossiers incomplets ne sont pas étudiés par la commission.

Les projets sont présentés devant la CAPE avant que l'événement ait lieu.

Procédure et suivi des dossiers

Les décisions de la CAPE sont soumises au Conseil d'Administration de l'UHA pour approbation des décisions.

Le financement parvient à l'association à l'issue de cette procédure. Celle-ci prend au minimum deux semaines selon le calendrier des conseils.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 400€, l'association perçoit 80% de la somme après validation du CA et 20% après remise du bilan financier dans le mois qui suit la manifestation.

Les subventions accordées par le CLOUS ne relèvent pas de l'UHA.

11/10/11

UNE IDÉE ? UN PROJET ?

LA CAPE SUBVENTIONNE LES PROJETS QUI FONT BOUGER NOS CAMPUS !



* Commission d'Aide aux Projets Etudiants



cape@uha.fr
www.uha.fr/vie-des-campus/la-vie-etudiante/la-cape

Présentation de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants

La Commission d'Aides aux Projets Etudiants (CAPE) est un dispositif original qui a pour objet de promouvoir les initiatives des étudiants en leur permettant de trouver les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Elle se compose actuellement de huit co-financeurs, l'Université de Haute-Alsace (UHA) à travers le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), le Centre Local des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS), Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), la Ville de Colmar, le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace, la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse (CCISAM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar Centre Alsace (CCICCA). Elle est présidée par le Vice-président chargé de la vie étudiante de l'UHA. Le Directeur Départemental du CLOUS en assure la Vice-présidence.

Les aides financières sont accordées suivant des critères propres à chaque financeur. Les financeurs se déterminent individuellement suite à la présentation des projets devant la commission.

Les projets étudiants

Les projets présentés doivent aborder les thèmes suivants : culture, sport, information et accueil, citoyenneté étudiante et proposer des actions visant à :

- l'animation du campus et l'amélioration du cadre de vie des étudiants,
- la prévention médicale ou la sensibilisation des étudiants aux problèmes de société,
- l'intégration des étudiants dans les campus ou dans la ville,
- développer l'action humanitaire et culturelle.

Les projets interuniversitaires sont fortement encouragés et les projets concernant l'ensemble des étudiants sont privilégiés.

Sont exclus les travaux de fin d'études, ou les exercices d'application pédagogique (thèses ou mémoires, congrès, colloques, projets tutorés). Les étudiants sont encouragés à rechercher d'autres partenaires dans le plan de financement.

Dans tous les cas, ils doivent avoir des retombées positives en terme d'image pour l'UHA et les co-financeurs sollicités (campagne publicitaire, articles de presse, expositions, conférences, etc.).

Les projets doivent être présentés devant la CAPE avant l'évènement.

Les partenaires

• UHA - FSDIE

Ce fonds est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants. Le SUAC apporte une aide logistique et technique. Le BVE est en relation avec les étudiants porteurs de projets et leur apporte un soutien dans l'élaboration de leur projet.

• CLOUS

Ce fond est constitué par les crédits Culture-Action du CROUS.

• M2A et ville de Colmar

La M2A et la ville de Colmar sont particulièrement attachées aux projets qui visent à l'intégration dans leur ville et leur agglomération, de leurs communautés étudiantes respectives.

• Conseil Général du Haut-Rhin

Le Conseil Général du Haut-Rhin apporte son appui financier aux projets qui contribuent à promouvoir l'image du département du Haut-Rhin et de l'UHA.

• Conseil Régional d'Alsace

La Région Alsace encourage les projets visant d'une manière générale à la promotion de la région Alsace, en particulier ceux qui tendent à promouvoir les sciences et à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

• CCI Mulhouse et Colmar

Les domaines de contribution financière concernent plus particulièrement les projets de création d'entreprise ou d'activité, les partenariats avec le monde économique, le soutien aux initiatives en faveur des personnes handicapées.

